

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'Hôtel-de-Ville de Bedford, le 6 juin 2017, à 19h05, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers Michel St-Louis, Chantal Fontaine, Luc Gnocchini, Normand Déragon, Claude Jetté et Mona Beaulac, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire Yves Lévesque.

Le directeur général, Guy Coulombe et l'adjointe administrative Marie-Claude Bélisle sont également présents à ladite séance.

17-06-166
Adoption
minutes 2 mai
2017

Proposé par le conseiller
Appuyé par la conseillère

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017.

ADOPTÉ

Dépôt des états
financiers 2016

Considérant que la Ville doit déposer ses états financiers afin de se conformer aux dispositions de la Loi;

Considérant que le déficit observé cette année est dû à la surcharge des boues vidangées des étangs de l'usine d'épuration et à la mise à niveau de son système d'aération ;

Considérant que la mise à niveau du système d'aération fait l'objet d'un règlement d'emprunt puisqu'il est subventionné à 100%;

Considérant que le budget estimé pour la vidange des boues était de 240 000 \$ et que la dépense est de près d'un million;

Que ce conseil accuse réception et dépose les états financiers au 31 décembre 2016 de la Ville de Bedford montrant un déficit net de 444 825\$ et une perte nette consolidée de 75 087\$.

ADOPTÉ

17-06-167
Autorisation /
Emprunt
temporaire
2 265 785\$

Considérant que le règlement d'emprunt pour la rénovation de l'aréna a été autorisé par le MAMOT;

Considérant qu'un financement permanent sera mis en place une fois les travaux complétés et payés;

Considérant que la Ville doit disposer des liquidités nécessaires afin de payer l'entrepreneur retenu;

Considérant que le financement permanent autorisé s'élève à 2 265 785 \$;

Considérant que des taux d'intérêt pour un emprunt temporaire ont été demandés à deux institutions financières

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que la Ville de Bedford accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire pour au taux de 2,7% pour un emprunt temporaire de 2 265 785 \$.

ADOPTÉ

17-06-168
Autorisation /
Embauche Josée
St-Pierre

Considérant que Madame Josée St-Pierre a réalisé un premier mandat de services professionnels, ainsi qu'un deuxième à titre de contractuel, et ce à la satisfaction de la direction générale;

Considérant que le besoin de ressource a été démontré sur la base de 30h/semaine ;

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par le conseiller Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise l'embauche de Madame Josée St-Pierre sur une base permanente et ce, toujours à titre de trésorière adjointe de la ville de Bedford.

ADOPTÉ

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

17-06-169
Autorisation /
Signature
compte bancaire
/ M. St-Pierre

Que les signataires autorisés de la Ville de Bedford sont le maire, Yves Lévesque, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur-général, Guy Coulombe, ou en son absence la trésorière adjointe, Josée St-Pierre;

Que deux, quels qu'ils soient d'entre eux, peuvent agir à titre de signataire autorisé (défini ci-après) pour le compte de la Ville de Bedford et peuvent, à l'occasion, déléguer des pouvoirs par écrit à un ou plusieurs délégués afin qu'ils puissent poser l'un ou l'autre des actes, ou chacun d'eux, décrits dans la définition de signataire autorisé. Une telle délégation peut viser une période limitée ou illimitée. La lettre de délégation doit indiquer le nom et le titre et comporter un spécimen de signature de chaque délégué ;

Tout signataire autorisé, de même que le maire, le maire suppléant, le directeur-général et la trésorière adjointe, est autorisé pour et au nom de la Ville de Bedford, à l'occasion, à négocier le dépôt auprès de cette institution bancaire (mais au crédit du compte seulement) de tous les chèques, billets, lettres de change et ordres de paiement. L'endossement par la Ville de Bedford de tout effet déposé dans un compte peut être effectué au moyen d'un timbre en caoutchouc ou de tout autre dispositif ;

Dans la présente résolution, « compte » signifie chacun des comptes que la Ville de Bedford détient à l'occasion auprès d'une institution bancaire, que ce soit sous un nom commercial ou autrement ;

« Service » signifie le compte d'opérations d'entreprise ou le compte d'opérations d'entreprise avec service de dépôt par sacoche ou un autre service de compte, quel que soit son nom, offert à l'occasion par l'institution bancaire ;

« Signataire autorisé » signifie le pouvoir d'effectuer l'un ou l'autre des actes qui suivent à l'occasion pour ou au nom de la Ville de Bedford :

- a) Signer ou endosser des chèques, des billets et des titres de créance, qu'il en découle ou non un découvert dans un compte ;
- b) Autoriser l'un ou l'autre agent de l'institution bancaire à accepter ou à payer l'un ou l'autre des traites, lettres de change ou billets ou chacun d'eux au nom de la Ville de Bedford ;
- c) Conclure toute opération en matière de valeurs mobilières avec l'institution bancaire ou l'un ou l'autre de ses filiales ;
- d) Recevoir de l'institution bancaire ou de l'un ou l'autre de ses filiales tout action, obligation ou autre bien appartenant à la Ville de Bedford ;

- 17-06-169 (suite)
Autorisation /
Signature
compte bancaire
/ M. St-Pierre
- e) Signer des reçus et des arrêtés inhérents à tout bien appartenant à la Ville de Bedford et détenu par ou pour le compte de l'institution bancaire ou de l'une ou l'autre de ses filiales ;
 - f) Emprunter ou obtenir des sommes de l'institution bancaire sous forme de prêts, d'avances, de découverts ou autre ; et donner en garantie un des biens réels ou personnels, mobiliers ou immobiliers, ou chacun d'eux détenus actuellement par la Ville de Bedford ou acquis subséquemment pour garantir un tel crédit obtenu par l'institution bancaire, et signer tous les documents nécessaires à cet égard ;
 - g) Garantir à l'institution bancaire toute dette et obligation de quelque individu, firme ou entreprise que ce soit, d'un montant fixe ou non, avec ou sans garantie ;
 - h) Signer toute entente avec l'institution bancaire ou l'une ou l'autre de ses filiales, ou autorisation lui étant consentie, ayant trait aux besoins de la Ville de Bedford en matière de services bancaires et financiers, de nature générale ou particulière (y compris, entre autres, (i) l'entente de tenue de compte, (ii) le taux d'intérêts, les dispositions en matière de change et les arrangements bancaires pour les produits de base, et (iii) les conventions de services de l'institution bancaire en matière de centralisation du contrôle de caisse, les paiements à des tiers, l'échange de données informatisées, les opérations sur le marché monétaire et tout autre service de gestion de trésorerie de l'institution bancaire) ;
 - i) Signer et remettre toute demande ou entente que peut exiger l'institution bancaire dans le cadre de tout service et désigner une ou des personnes pouvant être désignées dans le cadre d'un tel service.

ADOPTÉ

17-06-170
Entériné
affichage de
poste

Considérant que le poste d'adjointe administrative – paie et écriture de journal en autre / réceptionniste est actuellement vacant;

Considérant que la décision a été discuté en caucus ;

Proposé par le conseiller Normand Dérageon
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que le conseil entérine l'autorisation au directeur général de la Ville de Bedford d'avoir procédé à l'affichage du poste à l'interne.

ADOPTÉ

17-06-171
Nomination
adjointe
administrative –
paie et écriture
de journal en
autre /
réceptionniste

Faisant suite à l'affichage d'un poste vacant comme adjointe-administrative – paie et écriture de journal en autre / réceptionniste;

Proposé par le conseiller Normand Dérageon
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que madame Marie-Claude Bélisle soit nommée en tant qu'adjointe-administrative – paie et écriture de journal et autre /réceptionniste étant donné qu'elle fut la seule à postuler pour cet emploi pour une période de probation de trois mois.

ADOPTÉ

17-06-172
Autorisation
affichage poste /
30 hrs journalier

Considérant qu'un poste de 30 heures journalier au service des loisirs et culture et autres services doit être affiché;

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil autorise le directeur général à procéder à l'affichage.

ADOPTÉ

17-06-173
Autorisation
embauche /
travaux publics

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil entérine la recommandation du Directeur des travaux publics d'embaucher Madame Coralie Cléroux à titre d'employée étudiante au sein du département des travaux publics pour la période estivale 2017.

ADOPTÉ

Considérant que le poste de réceptionniste est vacant suite au changement effectué;

17-06-174
Autorisation
affichage poste
adjointe
réceptionniste

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le directeur général à procéder à l'affichage à l'interne du poste vacant soit celui d'adjointe réceptionniste.

ADOPTÉ

17-06-175
Autorisation /
Congrès FQM

Considérant que la Ville de Bedford est membre de la Fédération Québécoise des municipalités;

Considérant qu'il est opportun pour la Ville de participer aux activités de la Fédération Québécoise des municipalités;

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil autorise l'inscription de cinq personnes au congrès 2017 de la FQM devant avoir lieu les 28, 29, 30 septembre 2017 au coût de 3 800 \$, taxes en sus, les frais de réservation de chambre de 2 290\$, taxes en sus, les frais de déplacement de 1 300\$ et les frais de repas non couverts dans les frais de congrès.

ADOPTÉ

17-06-176
Nomination /
Secrétaire,
président et
adjoint au
président
d'élection

Considérant que les élections municipales se tiendront le dimanche le 5 novembre 2017;

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que Monsieur Guy Coulombe soit nommé au poste de président d'élections, que madame Suzanne Plouffe soit nommée au poste de secrétaire d'élections et que madame Marie-Claude Bélisle soit nommée adjointe au président d'élections pour la Ville de Bedford.

ADOPTÉ

17-06-177
 Contrat / Karen
 Smith /
 Mosaïque

Considérant que la ville de Bedford désire procéder à la mise en œuvre d'une mosaïque des élus et des directeurs généraux de 2014 à 2017;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
 Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que seules les personnes ayant été en poste pour une période de plus d'un an seront intégrés à la mosaïque;

Que ce conseil retienne les services de Madame Karen Smith sur la base de ses soumissions et des modifications souhaitées.

ADOPTÉ

17-06-178
 Modification /
 Politique gestion
 contractuelle

Considérant que le conseil souhaite intégrer les ajustements prévus au projet de loi 122 à sa politique de gestion contractuelle;

Considérant que le projet de modification de la politique a été déposé;

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
 Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accepte les modifications proposées à la politique de gestion contractuelle.

ADOPTÉ

17-06-179
 Avis de motion /
 Règlement 487-
 17

La conseillère Mona Beaulac donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, présentera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, une modification au règlement 487-17 concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la ville.

ADOPTÉ

17-06-180
 Gratuité salle
 Arlène Murray /
 pompier

Considérant que des pompiers désirent obtenir la gratuité de la salle Arlène-Murray pour leur soirée spectacle bénéfice pour la Dystrophie musculaire qui a eu lieu le 13 mai dernier;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
 Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accepte de ne pas charger le prêt de la salle pour cette soirée.

ADOPTÉ

17-06-181
 Autorisation
 paiement /
 Construction
 Richelieu

Considérant que la ville de Bedford a octroyé le contrat de rénovation à Construction Richelieu pour la rénovation de l'aréna;

Considérant que Construction Richelieu a déposé le 2^e décompte progressif au montant de 288 793,89 \$, taxes incluses;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
 Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que la Ville de Bedford procède au versement au montant de 288 793,89 \$ taxes incluses pour les travaux déjà effectués.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-06-182
Ordre de
changement /
Réno aréna

Considérant que la ville a octroyé un contrat à Construction Richelieu pour la rénovation de son aréna;

Considérant que la valeur du contrat est de 3 062 793,25 \$ taxes incluses;

Considérant que le Club de curling de Bedford a sollicité la ville afin de procéder à l'aménagement d'une entrée extérieure intégrant des vestiaires et deux aires d'entreposage;

Considérant que ce projet est accessoire à la rénovation de l'aréna et qu'il n'en change pas sa nature;

Considérant que la Ville a sollicité Construction Richelieu afin qu'il fournisse un prix pour la préparation et l'exécution des travaux;

Considérant que le prix soumis par Construction Richelieu 141 797,52 \$ taxes incluses;

Considérant que conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics, il est possible de modifier le contrat intervenu pour la rénovation de l'aréna et d'y intégrer l'agrandissement du curling pourvu que cette dépense n'excède pas 10 % du montant initial du contrat;

Considérant que le conseil peut, malgré que cette dépense soit supérieure au seuil d'appels d'offres publics, déléguer le pouvoir d'autoriser une telle modification;

Considérant que la démarche se fait en respect de la Politique de gestion contractuelle et du règlement 487-16 (règlement concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la ville);

Considérant que le Club de curling de Bedford souhaite s'associer à la ville afin de négocier avec l'entrepreneur une réduction du prix;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil délègue son pouvoir d'autoriser la modification au contrat au directeur général conditionnellement à ce que le montant ne dépasse pas 141 797,52 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

17-06-183
Autorisation
d'embauche /
étudiant en droit

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que le directeur général soit autorisé à faire l'embauche d'un étudiant en droit s'il est en mesure de trouver un candidat qui répond à ses attentes.

ADOPTÉ

17-06-184
Caserne Canton
de Bedford

Considérant le contrat de location conclu entre la municipalité du Canton de Bedford (le locateur) et la Ville de Bedford (le locataire) pour l'usage d'une partie du bâtiment situé au 237, route 202 Est, municipalité du Canton de Bedford afin d'y garer et d'y entreposer les véhicules et équipements du Service des incendies ;

Considérant la volonté de la municipalité du Canton de Bedford de reprendre tout l'espace de son bâtiment administratif en juin 2018;

Considérant que la relocalisation de ces véhicules et de ces équipements implique un agrandissement de la caserne situé sur le territoire de la Ville de Bedford;

Considérant qu'un projet d'agrandissement implique plusieurs activités, dont notamment : l'octroi de mandats à des professionnels, la préparation de demandes de subvention, la préparation des documents de financement, la préparation d'un devis d'appel d'offre et un processus d'octroi de contrat;

Considérant le manque de ressources disponibles à la Ville de Bedford pour faire la gestion de toutes ces activités ;

Considérant qu'aucune démarche n'a encore été initié à ce jour;

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil demande à la municipalité du Canton de Bedford de prolonger le bail jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement de la caserne.

ADOPTÉ

17-06-185
Nomination M.
Dérageon /
OBVBM

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la ville de Bedford nomme monsieur Normand Dérageon à titre de représentant de la ville pour l'organisme du Bassin Versant Brome Missisquoi.

ADOPTÉ

17-06-186
Autorisation
passage /
Échappée Belle

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le passage de l'Échappée-Belle dans la Ville de Bedford le samedi 19 août 2017 entre 10h30 et 14h00.

ADOPTÉ

17-06-187

Le conseiller Michel St-Louis se retire des débats à 19h35 en alléguant un possible conflit d'intérêts.

SAM / Courses
de chevaux

Considérant que depuis plusieurs années la ville de Bedford commandite les courses de chevaux;

Considérant que ces activités contribuent à faire découvrir la région;

Considérant qu'il y a beaucoup d'achalandage dans la ville durant ces journées et encourage les marchands;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil réserve une page de publicité dans chacun des deux programmes de courses, qui auront lieu les samedis 6 août et 9 septembre, au coût de 250\$ chacun, totalisant la somme de 500\$.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

Le conseiller Michel St-Louis est de retour à 19h37.

ADOPTÉ

17-06-188
Autorisation
barrage routier /
CPHBM

Considérant que le Club des personnes handicapées Brome-Missisquoi Inc. doit changer la date prévue pour établir un barrage;

Considérant que la ville de Bedford a déjà donné son accord au Club des personnes handicapées Brome-Missisquoi Inc;

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le conseil autorise le barrage routier le samedi 26 août ou le 2 septembre 2017 si remis en cas de pluie.

ADOPTÉ

Considérant que l'Office municipal de l'Habitation a déposé ses états financiers ;

17-06-189
États financiers
OMH

Considérant qu'il y a une augmentation de la quote-part de la ville ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise le paiement de l'augmentation de la quote-part de la ville au montant de 4 131\$.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-06-190
P.I.I.A
76 rue
Philipsburg

Considérant les documents et informations déposés pour les travaux suivants au 76 rue Philipsburg :

- remplacer les deux fenêtres fixes à l'étage de l'annexe, en façade, par des fenêtres à guillotine avec carrelage dans le haut;
- installation de moulures noires autour de ces fenêtres;
- installation de tôle agrafée sur la galerie avant & pose d'une moulure (Ogee) identique à celle de la fenêtre en baie;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil recommande d'accorder la demande de PIIA au 76 rue Philipsburg pour les travaux mentionnés précédemment aux conditions suivantes :

- les nouvelles fenêtres devront posséder un carrelage sur les parties supérieure et inférieure;
- la fenêtre située à l'étage à gauche de la cheminée en pierres ainsi que la fenêtre située à l'étage sur le mur nord de la vieille partie devront être remplacées par des fenêtres à guillotine avec carrelage afin d'assurer l'intégrité architecturale du bâtiment;
- tout nouvel apport de couleur noire sur des cadrages, des moulures ou autre devra faire l'objet d'une demande de permis et être déposée au CCU.

ADOPTÉ

17-06-191
P.I.I.A 36 rue
Dutch

Considérant les documents, informations et échantillons de couleur déposés pour repeindre la maison et le garage, installer des volets et réparer le crépi;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil recommande d'accorder la demande de PIIA au 36 rue Dutch pour les travaux mentionnés précédemment conformément aux documents déposés.

ADOPTÉ

17-06-192
P.I.I.A 35 rue
Cyr

Considérant les informations déposées pour installer un revêtement de tôle sur la toiture du bâtiment principal;

Considérant que ce revêtement doit être identique à celui du garage afin d'assurer l'harmonie des lieux;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil recommande d'accorder la demande de PIIA au 35 rue Cyr pour installer une toiture de tôle conformément aux informations déposées.

ADOPTÉ

17-06-193
P.I.I.A
160 rue
Principale

Considérant les différentes options déposées pour installer une enseigne gravée en « extira »;

Considérant qu'il s'agit d'un petit bâtiment, que les possibilités d'affichage sont limitées, qu'il est important d'intégrer cette enseigne et ne pas bloquer les ouvertures;

Considérant qu'aucune enseigne ne peut être installée devant une porte, ni bloquer, masquer ou dissimuler ou être installée sur une galerie;

17-06-193 (suite)
P.I.I.A
160 rue
Principale

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil recommande :

- de refuser l'option illustrant l'enseigne horizontale sous la corniche de la galerie compte tenu qu'elle masque trop la façade;
- de reporter la décision concernant l'option illustrant l'enseigne perpendiculaire au bâtiment en raison du peu d'information et du plan sommaire déposé;
- d'accepter l'option illustrant l'enseigne de forme carrée fixée en façade sur la rampe de la galerie à la condition qu'une enseigne permanente en « extira » soit installée en remplacement de l'enseigne temporaire actuelle. Cette option étant celle qui s'intègre le mieux au bâtiment.

ADOPTÉ

17-06-194
P.I.I.A 79 rue
Principale

Considérant que la propriétaire désire changer la couleur du revêtement de fibrociment autorisé par la résolution no.16-06-210 prise le 20 juin 2016 dans le cadre de travaux de rénovation des faces nord et ouest du bâtiment;

Considérant les esquisses couleur et les plans déposés illustrant un revêtement de couleur "Cobble Stone » et un découpage de couleur gris anthracite;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil recommande d'accorder la demande de PIIA pour modifier la couleur du revêtement extérieur au 79 rue Principale conformément aux documents déposés à la condition que l'escalier soit peint de couleur gris anthracite.

De plus, en raison de la date et l'heure de la transmission des documents par l'architecte, la conformité réglementaire du concept d'affichage n'a pas pu préalablement être réalisée. Le comité reporte donc son analyse du concept d'affichage à sa prochaine rencontre.

ADOPTÉ

17-06-195
P.I.I.A 55 rue
Principale

Considérant les informations et documents déposés pour remplacer les fenêtres de l'étage par des fenêtres à guillotine de couleur beige qui s'harmonise avec la couleur de la corniche;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil recommande d'accorder la demande de PIIA au 55 rue Principale pour remplacer les fenêtres conformément aux documents déposés à la condition que toutes les fenêtres d'une même façade soient remplacées en même temps et ainsi assurer l'homogénéité du bâtiment.

ADOPTÉ

17-06-196
P.I.I.A 173 rue
Rivière

Considérant les informations et documents déposés pour remplacer une fenêtre en façade;

Considérant que l'harmonie des ouvertures doit être maintenue;

Proposé par le conseiller Normand Dérageon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

7

Que ce conseil recommande d'accorder la demande de PIIA au 173 rue de la Rivière pour remplacer une fenêtre conformément aux documents déposés à la condition qu'un cadrage de forme et de couleur identique aux cadrages existants soit installé au pourtour de cette fenêtre.

ADOPTÉ

17-06-197
Demande
dérogation
mineure

Considérant la demande de dérogation mineure et les documents déposés pour permettre une largeur de 89.31m et une profondeur de 61.79m alors que la largeur et la profondeur requises pour un terrain dans ce secteur sont respectivement de 100m et de 80m;

Considérant que cette dérogation est requise afin de pouvoir morceler un nouveau terrain industriel;

Considérant que ce terrain est de forme irrégulière et qu'il contient une superficie totale plus grande que le minimum requis;

Considérant que cette demande ne crée aucun préjudice au voisinage;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil recommande d'accorder la demande de dérogation mineure au lot 6 099 290 telle que définie précédemment et conformément aux plans déposés.

ADOPTÉ

17-06-198
Barrière
motorisée /
Usine filtration

Considérant que la ville souhaite contrôler l'accès au site de dépôt de branche et à l'usine d'épuration;

Considérant qu'une soumission a été sollicitée auprès d'Interclôtures pour l'aménagement d'une clôture et d'une barrière coulissante motorisée contrôlés par cartes à puce;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil octroie un contrat 12 783 \$ plus les taxes à Interclôtures afin de procéder aux travaux.

ADOPTÉ

17-06-199
Paiement des
comptes
mensuels

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 228 387,68\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la ville de Bedford, le 6 juin 2017.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-06-200
Relocation
séances
du
conseil

Considérant que les séances du conseil doivent être accessibles à tous;

Considérant que présentement la salle est située au 2^e étage;

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil décide qu'à partir du mois de juillet, les séances auront lieu à 19h au Centre Georges-Perron, dans la salle de la FADOQ.

ADOPTÉ

17-06-201
Aide financière /
Sport étude

Considérant que l'école secondaire Mgr Desranleau observe une baisse de clientèle pour les deux ou trois prochaines années dû à la fluctuation démographique;

Considérant que cette fluctuation a un impact sur les inscriptions à l'option-passion hockey ;

Considérant que les coûts afférant à cette option sont incompressibles et répartis entre les jeunes inscrits au programme;

Considérant la volonté de la direction de l'école secondaire de diversifier les revenus afin de maintenir acceptable les frais répartis entre les élèves;

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accepte de contribuer 800\$ pour le financement de l'option-passion hockey pour la saison 2017-2018

ADOPTÉ

17-06-202
Commandite /
Golf Chevalier
de Colombs

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise la commandite au tournoi de golf des Chevaliers de Colombs en offrant quatre (4) bons d'achat de 25\$ chacun du Regroupement des gens d'affaires de Bedford.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la séance soit levée à 20h25.

ADOPTÉ

Maire

Directeur général